

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 04-2024

Cher(e) collègue et ami(e),

Dans notre revue d'Avril 2024, nous avons repris différents articles relatifs au régime indemnitaire des policiers municipaux publiés récemment dans des revues spécialisées de la Fonction Publique Territoriale.

De nombreux débats ont eu lieu dans différents ministères ou autres :

- Conseil Supérieur de la Fonction Publique,
- Assemblées Nationales des députés et sénateurs sur le dialogue social,
- Associations des Maires de France ou de grandes villes, etc.

Des débats houleux, des négociations controversées, des prises de parole diverses de représentants syndicaux ont animé les débats le 27 Mars 2024 et début Avril 2024

Des négociations actées et achevées ont été conclues avec certaines organisations syndicales dont la FA-FPT

Nous vous laissons le soin de lire ses débats parus dans des revues spécialisées dans la Fonction Publique Territoriale ou édités par des responsables syndicaux toutes tendances confondues.

Maintenant, place au Beauvau de la sécurité avec la parution de nombreux articles sur certains points qui restent en suspens.

Notre ministre de tutelle Stanislas Guerini a présenté le 09 Avril 2024 la nouvelle mouture de l'agenda social dans la Fonction Publique mais surtout la réforme de cette dernière avec des choses ubuesques par exemple :

« Que l'on lève le tabou du licenciement dans la fonction publique. »

Les syndicats sont vents debout vis-à-vis de cette proposition.

Bref, il est temps que ce gouvernement vote « la loi de fin de vie et quitte la scène politique » dans les meilleurs délais !!!

Le dossier retraite des Policiers Municipaux figurerait à l'ordre du jour, mais également des nouvelles prérogatives et certains pouvoirs d'OPJ pour certains grades de la filière Police Municipale.

À moins de 100 jours des J.O de Paris 2024, que retenir de ces allocutions pour les policiers municipaux qui vont trimer comme les collègues nationaux ???

Pour moi, c'est un échec cuisant, rien de bon n'en sortira.

L'avenir nous dira si j'avais tort ou raison !!!

Plus de travail pour les policiers municipaux, de responsabilités moins de revenus, de primes pour les agents de PM de petites et moyennes collectivités par rapport à Paris ou Montpellier, de reconnaissance.

Bref, de la sécurité à deux vitesses dans nos campagnes et villes moyennes par rapport aux grandes agglomérations

Toute l'équipe du pôle Police Municipale vous souhaite une bonne lecture et on vous laisse le soin d'apprécier ces projets et autres textes parus.

Retrouvez-nous sur www.pole-police-hauts-de-france.fr

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- **Policiers municipaux : le cycle de négociations sur le régime indemnitaire bouclé sans unanimité syndicale**
- **Régime indemnitaire des policiers municipaux : les négociations avec le ministère sont terminées**
- **Le RAFP revalorise la retraite additionnelle des fonctionnaires de 6,8 %**
- **La FA-FPT police municipale interpelle le garde des sceaux**
- **Fonds interministériel de prévention de la délinquance : les priorités pour 2024**
- **Retour sur la grève du 19 mars 24**
- **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale de ce jour**
- **Régime indemnitaire des policiers municipaux : un accord enfin conclu**
- **Police municipale : le conseil supérieur valide le nouveau régime indemnitaire**
- **Comité Fédéral de la FAFPT à Cherbourg (50)**
- **CSFPT du 27 mars 2024 : Réforme du régime indemnitaire pour les policiers municipaux et gardes champêtres, un pas en avant vers la reconnaissance**
- **Polices municipales et gardes-champêtres : le nouveau dispositif indemnitaire validé par les élus et une partie des syndicats**
- **Beauvau des polices municipales le 5 avril : à quoi faut-il s'attendre ?**
- **Le "Beauvau" des polices municipales s'ouvre sur des divergences**
- **Le gouvernement lance un "Beauvau des polices municipales" pour moderniser et mieux définir le métier**
- **« Beauvau des polices municipales » : pouvoirs, armes, formation... Comment redéfinir le métier des 27.000 agents ?**
- **Lancement d'un cycle de rencontres autour du statut et du rôle des policiers municipaux**
- **Top départ du Beauvau des polices municipales**
- **Beauvau des polices municipales : syndicats et élus affichent leurs positions**
- **Beauvau des polices municipales : quel est le véritable objectif du gouvernement ?**
- **JOP : vers une reconnaissance de l'engagement des agents (analyse UNSA)**
- **Régime indemnitaire des policiers municipaux : les négociations achevées**
- **Fonction publique : les chantiers de Stanislas Guerini au cours des prochains mois**
- **Proposition de loi sur le statut de l'élu : beaucoup d'avancées et un « camouflet »**
- **Légalisation du cannabis : à l'Est du nouveau !**
- **Sécurité des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : enjeux et défis**
- **RM - L'état d'avancement des négociations avec les policiers municipaux**
- **Véhicules - À compter du 1er avril 2024, la carte verte et la vignette disparaissent des véhicules immatriculés mais l'assurance auto ou moto reste obligatoire et indispensable**
- **Le gouvernement donne des précisions sur l'état de la menace terroriste**
- **JOP : certaines crèches municipales devront rester ouvertes en août pour accueillir les enfants des fonctionnaires mobilisés**
- **Police municipale : le conseil supérieur valide le nouveau régime indemnitaire**
- **Le "Beauvau des polices municipales" se tiendra le 5 avril**
- **Zones infectées par les termites et les mères : le Cerema diffuse les cartographies nationales actualisées**
- **Beauvau de la sécurité civile : l'AMF rappelle le rôle « majeur » des communes**

- Beauvau des polices municipales : les concertations démarrent aujourd'hui
- Le "Beauvau" des polices municipales s'ouvre sur des divergences
- Sécurité : les sénateurs alertent sur l'évolution du rôle de la police municipale, qui « ne peut pas se substituer à la police ou la gendarmerie »
- Caméras, polices municipales, fanzones : où en est-on de la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques ?
- Sécurisation des JO : attention à ne pas déshabiller le reste du territoire
- Projet de réforme de la fonction publique : ce que le gouvernement envisage

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Loi : Mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales - Principe du retrait total de l'autorité parentale en cas d'inceste ou de crime
- Loi : La sécurité et la protection des maires et des élus locaux est renforcée - Publication de la LOI
- Ce que contient la loi sur la protection des maires, publiée ce matin
- Décret : Ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité
- Décret : Gardes champêtres : la modification des grilles indiciaires est effective
- Décret : Installation d'un radar par un gestionnaire de voirie : les modalités de dépôt et d'instruction de la demande préalable précisées
- Décret : - Caméras installées sur des véhicules, embarcations et autres moyens de transport - Modalités de mise en œuvre de traitements de données issues des images
- Décret : Relais des flammes olympique et paralympique - Rajout d'établissements et installations dont l'accès sera soumis à l'avis conforme de l'autorité administrative,
- Décret : Habilitation des organismes à la formation aux premiers secours.
- Décret : Gardes champêtres - Revalorisation de la carrière / Alignement de carrière sur celle du grade de brigadier-chef principal du cadre d'emplois d'agent de police municipale.
- Décret : Obligations légales de débroussaillage - Simplification des procédures de mise en œuvre (autorisation d'urbanisme, PLU, autorisations spéciales de travaux en site classé...)
- Arrêté : JOP Paris 2024 - Signalisation routière relative aux voies et portions de voies réservées à certains véhicules
- Arrêté : Véhicules - Assurance de responsabilité civile automobile obligatoire - Simplification des modalités de preuve et de contrôle
- Arrêté : Voirie - Signalisation routière - Modification de diverses dispositions
- Arrêté : Voirie - Traversées pour piétons - Modification de prescriptions techniques
- Circulaire : Qualification juridique du relais de la flamme olympique
- Circulaire : FIPD 2024 : Instruction relative aux orientations stratégiques des politiques soutenues par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance
- Une circulaire décline le plan pour la sécurité des établissements scolaires
- CSFPT du 27 mars 2024 - réforme du régime indemnitaire, un pas pour les policiers municipaux et gardes champêtres, un bond dans un contexte salarial sans perspectives
- Communiqué de presse du gouvernement
- Communiqué Beauvau des polices municipales : le communiqué de l'AMF
- Communiqué CSFPT du 27 mars : une séance plénière mitigée

- Communiqué Beauvau « Vendôme » des polices municipales : pour la FA-FPT police municipale l'acte 2 de la loi Chevènement sera social ou ne sera pas !

JURISPRUDENCE

- Indemnisation post-Gilets Jaunes : après le feu vert de nombreux juges, voici qu'un TA sort son carton rouge
- Infractions aux règles du PLU : l'affectation d'une construction préexistante à un usage interdit en fait partie
- Un entretien téléphonique ferme, sans être agressif, entre un fonctionnaire et sa hiérarchie, n'est pas un accident de service
- CZABAJ : après la pichenette de la CEDH ; la baffa de la Cour de cassation. Tentative de synthèse opérationnelle....
- Mise en conformité des dispositions du code du travail en matière d'acquisition de congés pendant les périodes d'arrêt maladie - Avis du Conseil d'Etat
- La réparation du non-respect de la durée du repos journalier est automatique
- Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE - Le service du contrôle fiscal ne peut être confiée à une entreprise privée
- Une commune n'est pas tenue de céder à des riverains une portion de chemin rural qui dessert leur propriété
- Intégration automatique à l'issue d'un détachement - Respect de conditions précises
- Construction irrégulière - Remise en état des lieux à la suite d'une condamnation pénale
- Infractions aux règles du PLU - Affectation de constructions à un usage contraire
- Éoliennes, sources de nuisances sonores - Distances à respecter entre ces installations et les habitations
- L'accident d'un salarié suspendu peut être un accident du travail
- Fermeture d'un camping : le préfet a agi au nom de la commune, de sorte que seule la responsabilité de cette dernière peut être recherchée à raison de l'édiction dudit arrêté
- Travaux sur la voirie : le dommage subi par un bar tabac presse revêt bien un caractère anormal et spécial, de nature à ouvrir droit à indemnité à son profit.
- Construction nouvelle d'antennes-relais de radiotéléphonie mobile en dehors des secteurs protégés : le Conseil d'Etat apporte des précisions sur la procédure de déclaration préalable
- Le préfet de police doit prendre toutes mesures de nature à faire cesser les troubles à la tranquillité publique, le maire restant seul compétent pour prévenir tout risque d'atteinte à la salubrité publique
- Il est possible sous conditions d'installer une vidéosurveillance sans en informer ses salariés
- Réglementation relative à l'exhumation et la réduction de corps
- Secours à personnes - Pas de frais d'intervention à l'encontre de la société de surveillance ayant respecté le protocole de vérification des circonstances susceptibles d'avoir déclenché l'alerte
- Le maire délégué est un officier de police judiciaire compétent pour dresser procès-verbal pour vitesse manifestement excessive en agglomération
- Un motif tiré de la vie personnelle du salarié ne peut, en principe, justifier un licenciement disciplinaire

- Enquête administrative - La circonstance qu'un agent n'a pas été informé de la possibilité d'être assisté d'un délégué du personnel n'est pas de nature à caractériser une volonté de lui nuire

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Accès des policiers municipaux aux fichiers (FOVeS, FVA)
- Revalorisation des avantages sociaux des policiers municipaux
- Modalités de mise en fourrière des voitures « ventouses »
- Statut des policiers municipaux
- Brigades cynophiles des polices municipales et lutte contre le trafic de drogues
- Usage de pièges photographiques et de caméras de chasse pour la lutte contre les dépôts sauvages de déchets
- Responsabilité pénale de la police municipale en cas d'émeute
- Équipement des agents ASVP en caméra-piétons
- Sanction en cas d'absence à une convocation en mairie pour rappel à l'ordre
- Revendications des policiers municipaux
- Dispositions réglementaires encadrant les unités cynophiles des polices municipales
- Autorisation de l'utilisation de la caméra individuelle aux gardes champêtres
- Mission de police de la circulation routière des policiers municipaux
- Recrudescence de dépôts sauvages
- Application du dispositif de retraite progressive - Une circulaire précisant les modalités pratiques d'application sera-t-elle prochainement publiée ?
- Modalités de mise en fourrière des voitures « ventouses »
- Entretien et maintien des sirènes du réseau national d'alerte
- Intégration des animaux dans les plans et politiques de gestion de catastrophes ?
- Conditions de l'injonction et des délais par des agents pour faire cesser le stationnement abusif
- Difficultés administratives- Documents d'identité
- CCAS et respect des règles du statut de la fonction publique territoriale
- Droit des parlementaires à prendre la parole lors d'événements publics
- Nuisances liées à l'installation de conteneurs à ordures ménagères
- Redistribution et répartition des amendes de police
- Réglementation relative à l'exhumation et la réduction de corps
- Question de M. Sebastien Pla (Aude - SER) publiée le 16/11/2023
- Question de M. Michel Laugier (Yvelines - UC-A) publiée le 20/07/2023

BON A SAVOIR

- Invalidité : Suppression de la rétroactivité de la date de radiation des cadres
- Je prépare mon départ à la retraite
- Les relations entre les collaborateurs de cabinet des autorités territoriales et les services administratifs de la collectivité Source DGCL
- Guide de la sécurité des données personnelles : nouvelle édition 2024
- Guide des politiques territoriales de A à Z
- Comment légaliser le cannabis sans embraser les cités ?
- Participation citoyenne : un guide pour se lancer dans la démarche

CENTRE DE GESTION

- Après une analyse minutieuse par les agents du service carrières des nombreux dossiers déposés en début d'année, les listes de promotion interne 2024 sont publiées.
-

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Aisne | Oise

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



Pôle Police municipale des Hauts de France



ADHESION 2024 OU RENOUELEMENT D'ADHESION

AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE, GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

Vos coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique (en majuscule) : _____ @ _____

Téléphone (portable de préférence) : _____

Votre situation administrative :

Catégorie : A B C

Grade complet : _____

Vous êtes : Titulaire Contractuel

Commune de rattachement : _____

Adresse professionnelle : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature

TARIF ANNUEL : 73 €

Cotisation donnant droit à une réduction d'impôt de 66%.

<input type="checkbox"/> Règlement par virement Insérer l'IBAN de votre structure	<input type="checkbox"/> Règlement par chèque Insérer les conditions concernant le règlement par chèque : paiement en plusieurs fois, chèque à libeller à l'ordre de ...
--	---

Informations relatives à l'utilisation de vos coordonnées

Je consens au traitement de mes données fournies sur le présent bulletin d'adhésion, lesquelles sont nécessaires à la constitution de mon dossier administratif

Loi Informatique & Liberté / RGPD – Données : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale – 96 rue Blanche 75009 PARIS pour constituer les dossiers administratifs des adhérents. La base légale du traitement est le consentement et le fait qu'il soit nécessaire pour l'adhésion au Syndicat. Les données collectées seront communiquées aux administrateurs du logiciel national. Elles sont conservées pendant une durée de deux ans plus l'année en cours. Durant la période d'adhésion, les informations collectées seront utilisées pour vous informer de l'actualité du Syndicat ou vous solliciter en vue de participer à la vie syndicale. En cas de non-renouvellement de votre adhésion, les données seront conservées à des fins de traitement statistique pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO par mail : dpofafpt@gmail.com Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

À faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

Retrouvez nous sur : pole-police-hauts-de-france.fr